



COMMUNE DE PORT-LOUIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

Objet : Transfert de maîtrise d'ouvrage à la Région pour le projet de restructuration du terrain de basket de Barbotteau

Délibération N°PLV 21-01-09

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf janvier, le conseil municipal de la commune de Port-Louis, légalement convoqué le 23 janvier 2021, s'est exceptionnellement réuni en séance, à la salle de l'ancienne cantine, au vu du contexte sanitaire COVID 19, sous la présidence de Madame Christelle FOUCAN-BARBE, 1ère adjointe au Maire, faisant fonction de Maire, par délégation du 21 décembre 2020.

25 élus étaient présents :

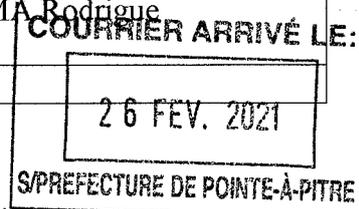
Mme FOUCAN-BARBE Christelle	M. GUSTAVE Anselme	Mme RAMASSAMY (ép. SINNAN-RAGAVA) Jany
M. CERCI Bernard	Mme COLLETIN Marie-Louise	M. MAZEPPA Max
Mme MAYEKO Gina	M. MOUSTACHE-MAYEKO Thierry	Mme ROQUES Yvelise
M. SINNAN-RAGAVA Guy	Mme MARCUS (ép. GALPIN) France-Lise	M. LAUJIN Dominique
M. MOUNSAMY Olivier	Mme BELLOC Catherine	Mme MAYEKO (ép. JOAILLE) Véronique
M. THOMET Olivier	Mme DERBY (ép. VALA) Franciane	M. BOUDHOU Dimitri
Mme PERIANAYAGOM Annie-Claude	M. ARTHEIN Victor	Mme BERNARD Marlène
M. MARIE-CLAIRE Jacques	M. EDWIGE Charly	Mme MALBOROUGT Reinette
M. TOLA Michel		

4 élus étaient absents excusés :

M. HUBERT Jean-Marie	Mme CAFRE (ép. LOSANGE) Lucette	M. ZEMBAMA Rodrigue
Mme MEKEL Alexina		

1 élu était représenté :

→ M. HUBERT Jean-Marie représenté par Mme FOUCAN-BARBE Christelle



Mme PERIANAYAGOM Annie-Claude, Conseillère municipale, expose :

Compte tenu de la situation financière de la commune des discussions ont été engagées avec la Région afin de permettre un portage régional pour des opérations de nature à favoriser le développement et l'animation de l'espace rural.

La municipalité souhaite ainsi permettre la mise à disposition d'équipements structurants répartis sur l'ensemble du territoire communal. Le terrain de football de Pelletan constitue un premier lieu requérant une mise à niveau.

Un coût d'objectif a été fixé à 200.000 € pour :

- Restructurer le terrain de basket de Barbotteau (revêtement + panneaux + ...).

Ainsi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant les négociations entre la commune et la Région ;

Le Conseil Municipal, ouï le rapport présenté, après échanges et débats, et à l'unanimité

DECIDE

Article 1 : D'autoriser la Région à réaliser les travaux de restructuration le terrain de basket de Barbotteau (revêtement + panneaux + ...) ;

Article 2 : D'autoriser le transfert à la Région de la maîtrise d'ouvrage pour ce-dit projet de restructuration.

Article 3 : De donner mandat à Monsieur le Maire pour signer tous actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme
Port-Louis, le 29 janvier 2020

Pour le Maire empêché,
La 1^{ère} adjointe au Maire

Christelle FOUCAN-BARBE



COURRIER ARRIVÉ LE:

26 FEV. 2021

S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE

Publiée le : 29/01/2021

Transmise au Représentant de l'État le :

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.